

Le contrat de mentoring

En démarrant cette relation de mentoring, fondée sur la confiance mutuelle, nous nous engageons, en tant que mentor et mentorée, à nous rencontrer lors des rendez-vous planifiés ensemble. Le cadre du mentoring fournira un environnement sûr pour explorer les problèmes et les difficultés rencontrées afin d'aider la mentorée à s'orienter vers le changement. La relation de Mentoring est établie de manière honnête et digne de confiance. Le contenu des échanges ayant lieu dans le cadre du mentorat est entièrement confidentiel, à moins que la mentorée donne spécifiquement l'autorisation de diffusion.

Dans le cadre du bilan du mentoring, AWE devra contacter à la fois le mentor et la mentorée afin d'enregistrer les résultats et de mesurer le succès du programme dans son ensemble. En signant ce contrat, vous acceptez de fournir les renseignements demandés par le coordinateur du mentor ou le partenaire du projet.

Dans le cadre de la relation de mentoring, les deux parties doivent respectivement s'entendre :

- Soyez honnête, respectez vos engagements et informez immédiatement le mentor/mentorée ou le coordinateur du mentor ou le le partenaire du projet si quelque chose ne fonctionne pas.
- Déterminez ensemble la façon dont le mentorat se déroulera et fixez la fréquence et les dates convenues de vos rencontres.

En tant que Mentorée, je suis prête :

- À communiquer mes objectifs et le soutien que j'aimerais obtenir du mentor.
- Ecouter les orientations données. Réfléchir et faire preuve d'ouverture d'esprit.
- Etre prête à changer pour modifier mes objectifs.
- Réaliser les actions convenues entre les rencontres.

En tant que Mentor, je m'engage :

- Soutenir le développement de la mentorée et ne pas la conseiller.
- Comprendre les objectifs et les défis de l'entreprise de la mentorée.
- Guider la mentorée dans l'établissement d'objectifs réalistes et compatibles avec son agenda.
- Me concentrer sur le meilleur intérêts de la mentorée et de son entreprise.
- Offrir mon soutien sans frais pendant la durée du mentoring.

Dossiers - Toutes les notes écrites doivent être conservées en lieu sûr et sont confidentielles.

Annulation – Si vous souhaitez modifier l’heure d’une rencontre, veuillez en informer le mentor ou la mentorée au moins 24heures avant la rencontre convenue.

Durée et fin de relation – Une fois la relation de mentoring commencée, le mentor ou la mentorée respectera l’engagement et poursuivra la relation aussi longtemps que le mentor, la mentorée ou le coordinateur en conviendront. Le mentor ou la mentorée ont le droit de dissoudre ce contrat de mentoring en tout temps à condition d’un informer le coordinateur / le partenaire du projet.

Lu et approuvé,

Nom du Mentor

Signature

Date

Nom de la Mentorée

Signature

Date

.

Veuillez signer et retourner ce contrat au coordinateur et partenaire du projet